

Niederanven, le 25 juillet 2024

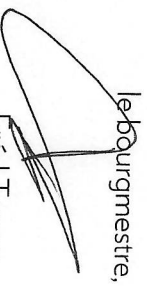
## AVIS AU PUBLIC

(3A/2024/2556/173)

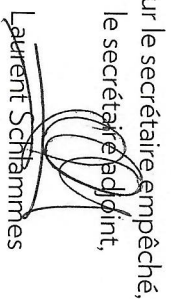
Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l' **Administration des Bâtiments Publics** a introduit auprès de l'inspection du travail et des mines une demande d'autorisation de la classe 3A relative à l'exploitation d'un ascenseur à Niederanven, 164, route de Trèves.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 25 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
  
Fréd Ternès



pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint,  
  
Laurent Schammès

Niederanven, le 25 juillet 2024

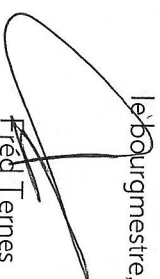
## AVIS AU PUBLIC

(1/23/0326)

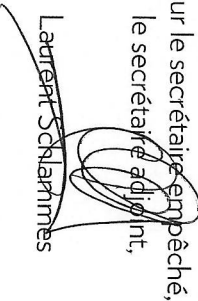
Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l' **Administration des Ponts & Chaussées** a introduit auprès de l'Administration de l'environnement, une demande d'autorisation relative au traitement et stockage temporaire de déchets dangereux sur le site de l'Aéroport de Luxembourg.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 25 juillet 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,  
  
Fréd Ternès



pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint,  
  
Laurent Schammès